

Frais de création et fonds propres

En ce qui concerne les frais de création, il y a beaucoup de différences entre les formes d'entreprises (tous les montants en francs sont approximatifs).

EasyGov.swiss – le guichet en ligne destiné aux entreprises

	Entreprise individuelle	Société en nom collectif	Société en commandite	Société à responsabilité limitée	Société anonyme
Capital social (fonds propres)				20'000+	100'000+ (min 50'000)
Conseil (par ex. fiduciaire)	0 - 1000	0 - 1'000	0 - 1'000	600 - 2'000	1'000 - 4'000
Fondation (notaire)		1'000 - 3'000 (contrat de société)	2'000 - 4'000 (contrat de société)	700 - 2'000 (actes constitutifs)	800 - 2'500 (actes constitutifs, certificats d'actions)
Emoluments de base du registre du commerce	120	240	600	600 ¹	600 ¹
droit de timbre d'émission				1% à partir d'un capital de plus de 1'000'000	1% à partir d'un capital de plus de 1'000'000

¹ Si le capital dépasse CHF 200'000.-, la prime de base augmente de 0,2 pour mille du montant dépassant cette somme (maximum CHF 10'000.-).